# Projet d'Accueil Individualisé (PAI)

| Nom : | Prénom : |
|---|---|
| Adresse : | |
| Date de naissance : | Sexe : |

*La décision de révéler des informations médicales couvertes par le secret professionnel appartient à la famille qui demande la mise en place d'un projet d'accueil pour son enfant atteint de troubles de la santé évoluant sur une longue période. La révélation de ces informations permet d'assurer la meilleure prise en charge de l'enfant afin que la collectivité d'accueil lui permette de suivre son traitement et/ou son régime et puisse intervenir en cas d'urgence. Les personnels sont eux-mêmes astreints au secret ou à la discrétion professionnelle et ne transmettent entre eux que les informations nécessaires à la prise en charge de l'enfant.*

Je soussigné ....., père, mère, représentant légal, demande pour mon enfant la mise en place d'un Projet d'Accueil à partir de la prescription médicale et/ou du protocole d'intervention du Docteur..... Tel :.....
J'autorise que ce document soit porté à la connaissance des personnels en charge de mon enfant dans l'accueil de loisirs sans hébergement géré par l'association Vivons Ensemble.
Je demande à ces personnels de pratiquer les gestes et d'administrer les traitements prévus dans ce document.

**Signature du représentant légal:**

**Les parties prenantes ont pris connaissance de la totalité du document et des annexes. Ils s'engagent à le communiquer aux personnels qui pourraient être amenés à les remplacer.**

| | Directeur de l'accueil de loisirs | Organisateur Association Vivons Ensemble | Médecin |
|---|---|---|---|
| Noms | | | |
| Date | | | |
| Signatures | | | |

Organistateur : Association Vivons Ensemble - 123 Grand Rue - 13370 MALLEMORT
Tél : 04 90 59 73 76

Présidente de l'association : Laëtitia DUPONT

Directrice de l'association : Vanessa DIONIGI (06 88 75 80 04)

VIVONS ENSEMBLE
FOYER RURAL DE MALLEMORT

# Projet d'Accueil Individualisé (PAI)

PHOTO

Obligatoire et récente

**Les numéros d'urgence :**

| | | | |
|---|---|---|---|
| Sur téléphone fixe | 15 | Sur téléphone mobile | 112 |

| Les parents ou représentants légaux | Monsieur | Madame |
|---|---|---|
| Nom | | |
| N° de téléphone domicile | | |
| N° de téléphone travail | | |
| N° de téléphone portable | | |

**Le médecin qui suit l'enfant :**

| | | |
|---|---|---|
| Nom | | |
| Adresse | | |
| Téléphones | | |

**Le médecin spécialiste qui suit l'enfant :**

| | | |
|---|---|---|
| Nom | | |
| Adresse | | |
| Téléphones | | |

VIVONS ENSEMBLE
FOYER RURAL DE MALLEMORT

# Projet d'Accueil Individualisé (PAI)

## PROTOCOLE DE SOINS D' URGENCE

A renseigner par le médecin qui suit l'enfant

Nom : .....Prénom : .....

Date de naissance : .....

**Pathologie :** .....

**Composition de la trousse d'urgence (déposée à l'accueil de loisirs) :**
Détailler ci-dessous la liste des médicaments et du matériel médical qui doivent se trouver dans la trousse d'urgence

Date : Signature et cachet du médecin :

VIVONS ENSEMBLE
FOYER RURAL DE MALLEMORT

# Projet d'Accueil Individualisé (PAI)

## PROTOCOLE DE SOINS D'URGENCE EN CAS DE NON ALLERGIE

A renseigner par le médecin qui suit l'enfant

**Dès les premiers signes :**

1er cas (vous êtes seul ) : Appeler le SAMU (15 ou 112 sur portable) et pratiquer le protocole suivant. Prévenir les parents, le médecin traitant et le directeur.

2 ème cas (vous êtes 2) : Une personne appelle le SAMU (15 ou 112 sur portable) puis prévient les parents, le médecin traitant et le directeur.
La seconde personne pratique le protocole suivant.

| Signes d'appel | Conduite à tenir<br>Soin et traitement avec posologie précise |
|---|---|
| En cas de : | |
| En cas de : | |
| En cas de : | |

Noter dans le registre des soins : la date, l'heure d'apparition des signes et l'heure d'administration des médicaments et la dose administrée. Rester à côté de l'enfant ou de l'adolescent en attendant les secours

*Date :* *Signature et cachet du médecin*

VIVONS ENSEMBLE
FOYER RURAL DE MALLEMORT

# Projet d'Accueil Individualisé (PAI)

## PROTOCOLE DE SOINS D'URGENCE EN CAS D' ALLERGIE

**A renseigner par le médecin qui suit l'enfant**

**Dès les premiers signes :**

1er cas (vous êtes seul ) : Appeler le SAMU (15 ou 112 sur portable) et pratiquer le protocole suivant.
Prévenir les parents, le médecin traitant et le directeur.

2 ème cas (vous êtes 2) : Une personne appelle le SAMU (15 ou 112 sur portable) puis prévient les parents, le médecin traitant et le directeur.
La seconde personne pratique le protocole suivant.

| Situations | Signes d'appel | Conduite à tenir |
|---|---|---|
| **Urticaire aigue** | Démangeaisons, boutons comme des piqûres d'ortie, plaques rouges | |
| **Conjonctivite Rhinite** | Yeux rouges, gonflés Eternuements, écoulement du nez | |
| **Oedème sans signe respiratoire** | Gonflement des lèvres, du visage ou d'une partie du corps | |
| **Troubles digestifs** | Douleurs abdominales, Vomissements | |
| **Crise d'asthme** | Toux sèche, gêne respiratoire, sifflements audibles, l'enfant se plaint de ne pas pouvoir respirer correctement | |
| **Oedème avec signes respiratoires** | Toux rauque, voix modifiée Signes d'asphyxie, d'étouffement | |
| **Choc ou malaise** | Malaise avec démangeaisons, gêne respiratoire, douleurs abdominales, nausées, vomissements | |

Noter dans le registre des soins : la date, l'heure d'apparition des signes et l'heure d'administration des médicaments et la dose administrée. Rester à côté de l'enfant ou de l'adolescent en attendant les secours

*Date :* *Signature et cachet du médecin*

VIVONS ENSEMBLE
FOYER RURAL DE MALLEMORT

# Projet d'Accueil Individualisé (PAI)

## Aménagements particuliers dans le cadre d'un accueil de loisirs ou d'un séjour avec hébergement

A renseigner par le médecin qui suit l'enfant

**Prise en charge complémentaire médicale ou paramédicale :**

**Déplacement dans et hors de l'accueil de loisirs** :

**Activités physiques et sportives :**

**Transport** :

*Date :*

*Signature et cachet du médecin*

VIVONS ENSEMBLE
FOYER RURAL DE MALLEMORT

# Projet d'Accueil Individualisé (PAI)

## A remplir par le médecin qui suit l'enfant

- Trousses d'urgence contenant les médicaments prescrits par le médecin

  Nombre de trousses :

  Lieux de stockage :

  Les trousses sont fournies par les parents et doivent contenir un double de ce document
  Les parents fournissent les médicaments et il est de leur responsabilité de vérifier la date de péremption et de les renouveler dès qu'ils sont périmés
  Les parents s'engagent à informer le directeur en cas de changement de la prescription médicale

- En cas de déplacement hors de l'accueil de loisirs ou lors des sorties

  Informer les personnels de l'accueil de loisirs de l'existence du projet d'accueil et l'appliquer
  Emporter la trousse d'urgence avec le double de ce document

- En cas de changement de la personne chargée du suivi sanitaire

  Informer immédiatement la nouvelle personne chargée du suivi sanitaire pour respecter la continuité des soins.

- **La restauration**

  La restauration est placée sous la responsabilité de l'association organisatrice : il est important que leurs représentants soient associés à la rédaction du projet d'accueil. Le projet d'accueil sera établi en concertation avec l'entreprise de restauration (prestataire de service) si besoin.

**Besoins spécifiques du mineur *(cocher la mention retenue )* :**

- **Les goûters**

  ☐ Goûters fournis par les familles
  ☐ Goûters fournis par l'organisateur
  ☐ Goûters fournis par l'organisateur avec seulement suppression des aliments interdits au mineur

- **Les activités d'arts plastiques**

Une attention particulière doit être portée à la manipulation de certains matériaux :

☐ Fruits à coque, cacahuètes (arachide)
☐ Pâtes à modeler
☐ Pâte à sel
☐ Autres (préciser)……

** Tout panier repas doit avoir été préparé et conditionné en tenant compte des prescriptions contenues dans l'annexe paniers repas*

VIVONS ENSEMBLE
FOYER RURAL DE MALLEMORT

# Projet d'Accueil Individualisé (PAI)

## ANNEXE PANIERS REPAS

**Circulaire interministérielle n° 2001-118 du 25 jui n 2001 relative à la composition des repas servis en restauration scolaire et à la sécurité des aliments**

### PRINCIPES GÉNÉRAUX

Ce protocole a pour but d'éviter la manifestation de deux dangers majeurs :
- le choc anaphylactique (réaction allergique grave) ;
- la toxi-infection alimentaire.

Les mesures de prévention de l'apparition de ces manifestations consistent à :
- éviter tout contact avec les allergènes ;
- éviter les contaminations ;
- respecter la chaîne du froid.

Ces mesures de prévention répondent à trois principes généraux dont le respect est primordial :
- unicité ;
- identification ;
- réfrigération.

### Unicité

**Un responsable unique : la famille**
Les parents s'engagent à fournir :
- la totalité des composants du repas ;
- les couverts et ustensiles nécessaires à la prestation ;
- les boîtages destinés à contenir les composants ;
- le contenant nécessaire au transport et au stockage de l'ensemble.

Ils en assument la pleine et entière responsabilité.

**Une prestation unique**
L'enfant ne consomme que la prestation fournie par la famille à l'exclusion de tout autre complément ou ingrédient éventuel (y compris pain, sel, poivre, moutarde, etc.)

**Un contenant unique**
L'ensemble des composants du repas et des ustensiles nécessaires à la prestation est rassemblé dans un seul contenant hermétique.

### Identification

Afin d'assurer une parfaite identification et d'éviter toute erreur ou substitution :
- le contenant unique destiné à l'ensemble des composants et ustensiles sera clairement identifié au nom de l'enfant en évitant tout moyen susceptible de se dégrader au cours du transport ou du stockage ;
- tous les boîtages et ustensiles seront identifiés au nom de l'enfant et comprendront éventuellement les identifications concernant le réchauffage.

### Réfrigération

Afin de préserver la salubrité des aliments et d'assurer la sécurité sanitaire, la chaîne du froid sera impérativement respectée jusqu'au moment de la consommation (plat froid) ou du réchauffage (plat chaud) :
- dès leur fabrication (ou achat), les repas seront conservés sous régime du froid ;
- au cours du transport, l'ensemble de la prestation sera placé dans un contenant unique susceptible de maintenir un froid positif (0° à +10 °C) (exemple : glacière ou sac portable isotherme avec plaques eutectiques, ou autre source de froid) ;
- dès l'arrivée dans la structure, l'ensemble de la prestation sera placé sous régime du froid positif (dans les locaux de restauration scolaire le cas échéant). Un emplacement spécifique et identifié lui sera réservé.

# Projet d'Accueil Individualisé (PAI)

## MODALITÉS PRATIQUES

Déroulement chronologique des opérations et procédures spécifiques.

### Préparation

- Dès leur préparation les composants du repas sont placés dans des boîtes hermétiques (ex: barquettes plastiques avec couvercles étanches) susceptibles de supporter un réchauffage au four à micro-ondes le cas échéant.
- Chaque boîte est identifiée au nom de l'enfant.
- Autant que faire se peut, les couverts et ustensiles seront également identifiés.
- L'ensemble des éléments constitutifs de la prestation sera rassemblé dans un sac (papier, plastique ...) à usage unique, clairement identifié au nom de l'enfant placé dans un contenant capable de maintenir une température à coeur des produits ne dépassant en aucun cas +10°C (ex : glacière ou sac portable isotherme avec source de froid).

### Transport

Le transport du contenant s'effectuera dans des conditions susceptibles de permettre le respect de la chaîne du froid (ex : éviter le séjour prolongé dans un coffre de voiture surchauffé en été).

### Stockage

Dès l'arrivée dans la structure, le sac usage unique renfermant l'ensemble de la prestation sera retiré du contenant et placé sous régime du froid (chambre froide, réfrigérateur produits finis dans les locaux de la restauration scolaire, ou autre réfrigérateur). Un emplacement spécifique clairement défini et identifié lui sera réservé. En aucun cas le sac ne sera ouvert ou manipulé avant que la personne désignée pour surveiller l'enfant au cours du repas ne vienne le retirer. Cette opération aura lieu immédiatement avant le repas.

### Consommation

Il est rappelé que l'enfant fait l'objet d'une surveillance particulière spécifique prévue dans le PAI.
- Seuls les couverts et ustensiles fournis par la famille seront utilisés.
- Seuls les aliments, composants et ingrédients fournis par la famille seront consommés.
- Lorsqu'un composant du repas nécessite un réchauffage, celui-ci sera effectué dans un four à micro-ondes selon le protocole suivant, mis en oeuvre exclusivement par la personne en charge de la surveillance de l'enfant :

. nettoyage rapide de l'intérieur de l'appareil (1)
. la boîte contenant le plat à réchauffer est couverte et placée dans le four (sans transvasement) et recouverte par une cloche plastique protectrice (ustensile à usage exclusif de l'enfant et placé dans le contenant unique).
NB : Quand le système d'opercule le permet (couvercle ou film plastique adapté, etc.), la boîte est réchauffée sans être ouverte.
L'endroit ou l'enfant consommera le repas sera soigneusement nettoyé avant qu'il ne s'y installe.

### Retour

Couverts, ustensiles et boîtages font l'objet d'un premier lavage sur place après le repas.
L'ensemble est replacé dans le contenant unique et repris par la famille à la fin du temps scolaire.
(1) Cette phase est d'autant plus importante que le four est susceptible de servir à d'autres